



CBD Women

# SBSTTA-27

Analyse des résultats dans  
une perspective de genre

Novembre 2025



# Introduction

La vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-27) de la CDB a marqué un moment crucial dans la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique (KM-GBF). Sur l'ensemble des points à l'ordre du jour, les négociations ont montré à la fois des progrès et des divergences politiques importantes, de nombreuses recommandations ayant été fortement mises entre crochets et des questions clés reportées à la COP17. Pour le Caucus des femmes de la CDB ( CBD WC ) , cette session a réaffirmé un écart persistant : alors que les femmes et les filles dans toute leur diversité, y compris celles issues des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes d'ascendance africaine, qui constituent des collectifs incarnant des modes de vie traditionnels, sont au cœur de l'action en faveur de la biodiversité, leurs droits, leurs connaissances, leur leadership et leurs expériences vécues restent insuffisamment reconnus dans la prise de décision scientifique et technique.

Le présent document présente une analyse des résultats de la SBSTTA-27 du point de vue du Caucus des femmes de la CDB, organisée autour de tous les points à l'ordre du jour discutés pendant la réunion. Chaque point répond à quatre questions clés : (1) de quoi s'agit-il ? (2) Pourquoi est-ce pertinent pour la justice entre les sexes ? (3) Que s'est-il passé, ou ne s'est-il pas passé, pendant les négociations ? et (4) que faut-il faire ensuite pour faire progresser les droits des femmes à l'approche de la COP17 ?

Nous vous invitons à lire, partager et utiliser cette analyse afin de renforcer notre plaidoyer collectif en faveur d'une mise en œuvre véritablement juste, inclusive et transformatrice de la Convention sur la diversité biologique.

## Point 3. Planification, suivi, rapport et examen : examen mondial des progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique.

### ► De quoi traite ce point ?

Ce point de l'ordre du jour était axé sur le rapport mondial sur les progrès collectifs, principal résultat de l'examen mondial de la manière dont le monde met en œuvre le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KM-GBF). L'examen mondial est un processus essentiel de responsabilité mutuelle des Parties et des acteurs non étatiques (ANE) sur la manière dont nous mettons en œuvre les considérations transversales, les cibles et les objectifs du cadre mondial, et ce, d'une manière fondée sur les droits, inclusive, efficace et sensible au genre.

Lors de la SBSTTA-27, les Parties ont été chargées d'examiner le plan annoté du Rapport mondial et de fournir des conseils scientifiques et techniques afin d'en renforcer la structure, la base factuelle et l'approche. Sur la base d'une note préparée par le Secrétariat et des travaux d'un groupe consultatif, la SBSTTA-27 a été chargée de recommander des améliorations au plan.

## ➤ Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Le rapport mondial doit rendre compte de manière exhaustive de la façon dont l'égalité des sexes, la justice et les droits humains sont intégrés dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la NBSAP et des instruments nationaux, notamment par l'utilisation d'indicateurs et de données ventilées par sexe/genre. Cette intégration est exigée par plusieurs décisions de la COP et par la section C du KM-GBF. Sans cette intégration explicite, le rapport mondial et l'examen mondial risquent de reproduire des évaluations des progrès qui ignorent la dimension de genre et négligent ainsi les contributions, les besoins et les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité.

C'est pourquoi le caucus des femmes de la CDB est concentré sur trois priorités essentielles :

- Veiller à ce que les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAES) alimentent le processus d'examen mondial afin d'évaluer si le Cadre de gestion des connaissances sur l'égalité des sexes (CGEG) est mis en œuvre de manière à prendre en compte les questions de genre. L'égalité et la justice entre les sexes sont au cœur d'une approche fondée sur les droits humains (AFDH).
- S'assurer que le dialogue technique informel déjà convenu (décision 16/32 de la COP) et les possibilités d'échanges supplémentaires avec les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes soient effectivement dotés de ressources et maintenus.
- Intégrer pleinement les engagements et les contributions des acteurs non étatiques (ANE), y compris les témoignages, les priorités et les expériences des femmes, dans le Rapport mondial et les appuyer par des données désagrégées.

Ceci est particulièrement important car nous visons à ce que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, aient une voix forte et collective dans ce processus et que leurs contributions soient pleinement prises en compte dans l'Examen mondial.



## ► Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Le plan annoté du Rapport mondial a été globalement bien accueilli par les Parties. L'analyse de la section C, les progrès accomplis pour chaque cible, l'utilisation d'indicateurs et de données désagrégées sont autant d'éléments mentionnés dans ce plan afin d'orienter l'élaboration du Rapport mondial. Il est essentiel que les rapports nationaux soient soumis dans les délais impartis, en février 2026. Les Parties divergent encore quant aux sources d'information et de données à privilégier. Certaines insistent sur le fait que les rapports nationaux constituent la source principale et que la qualité des données provenant d'autres sources doit être vérifiée par les Parties afin d'éviter tout double comptage. D'autres Parties et observateurs soulignent, quant à eux, l'importance des contributions des Agences nationales pour la coopération internationale (ANCI), des connaissances traditionnelles et d'autres sources pour une évaluation complète des progrès collectifs, conformément au principe de la participation de l'ensemble de la société du Cadre mondial de gestion des connaissances (CMCC). À cet égard, deux aspects clés de la décision 16/32 – le soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales, aux femmes et aux jeunes en matière de partage d'informations, et un dialogue technique informel multipartite – n'avaient pas été mis en évidence dans le document de négociation initial. Toutefois, la disposition relative au dialogue a été réintégrée dans la version finale grâce au plaidoyer concerté et stratégique des Parties et du Comité de travail sur la CDB. Au cours des négociations, les principaux groupes ont de plus en plus insisté sur le fait que leurs engagements et contributions devraient être davantage pris en compte dans le Rapport mondial et le processus d'examen mondial. Ces demandes ont été exprimées en séance plénière et appuyées par les Parties. Un point de désaccord majeur concerne la nature des recommandations issues du Rapport mondial. Si la plupart des Parties s'opposent aux mesures prescriptives, d'autres, et notamment les observateurs, attendent de l'examen mondial qu'il accélère l'action et incite à des ajustements rapides des plans d'action nationaux pour la biodiversité (PANB) afin que les objectifs et cibles du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité soient atteints de manière efficace, juste et inclusive.

## Et ensuite ? Actions nécessaires pour garantir l'égalité des sexes

En vue de la COP17, où se tiendra l'examen mondial, le caucus des femmes de la CDB (CDB-WC) propose ce qui suit :

- Veiller à ce que les conclusions de l'examen à mi-parcours du Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAES) éclairent le contenu, l'analyse et les recommandations du Rapport mondial, et faire en sorte que l'examen à mi-parcours du PAES devienne une étape importante du processus d'examen mondial lors de la COP17.
- Créer des opportunités concrètes et dotées de ressources suffisantes pour permettre aux organisations et réseaux de femmes de s'engager aux niveaux national et régional par le biais de dialogues, d'événements et d'espaces participatifs, de partager leurs connaissances et leurs initiatives, et de faire en sorte que leurs rôles et contributions soient pris en compte dans les rapports nationaux. Par ailleurs, soutenir les organisations de femmes dans leurs démarches de soumission en ligne et leur permettre d'influencer le contenu du Rapport mondial.
- Lors de l'élaboration de leurs rapports nationaux, les Parties pourraient promouvoir la production et l'utilisation de données tenant compte des questions de genre, notamment des informations ventilées par sexe et la documentation des connaissances et du leadership des femmes en matière de biodiversité, afin de renforcer la base de données probantes du Rapport mondial.

## Point 4. Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

### ➤ De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour concerne la manière dont la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) contribue aux travaux de la Convention, notamment en soutenant la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KM-GBF).

Au titre de ce point, les Parties ont été invitées à examiner le rôle des évaluations de l'IPBES, y compris les évaluations Nexus et de changement transformateur, dans la fourniture d'informations scientifiques et techniques pertinentes pour les travaux menés dans le cadre de la CDB, y compris les moyens d'harmoniser les cycles de travail entre l'IPBES et la CDB afin de garantir une contribution scientifique opportune et cohérente aux processus de la Convention. En parallèle, les Parties devraient discuter des options permettant d'améliorer la prise en compte des conclusions de l'IPBES dans les processus nationaux, tels que les mises à jour des plans d'action nationaux et l'élaboration d'indicateurs.

### ➤ Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Les évaluations de l'IPBES influencent la manière dont les Parties à la CDB interprètent les facteurs de perte de biodiversité, conçoivent leurs politiques, allouent les ressources et suivent les progrès accomplis. Pour le Caucus des femmes de la CDB, garantir une élaboration et une utilisation des connaissances de l'IPBES tenant compte des questions de genre était donc une priorité essentielle à soulever lors de la 27e SBSTTA.

Comme le confirment déjà les évaluations Nexus et Transformative Change, les femmes et les filles jouent un rôle central en tant que détentrices de connaissances et actrices au sein de systèmes interconnectés : biodiversité, climat, terres, eau, alimentation et santé. Cependant, des inégalités structurelles persistantes continuent de limiter leur accès aux ressources, aux données, au financement, aux technologies et aux espaces de décision.

Il est impératif de combler ces lacunes pour atteindre les buts et objectifs du KM-GBF ; c'est pourquoi le Caucus des femmes de la CDB a demandé :

- Intégration systématique de l'égalité des sexes et de la justice de genre dans toutes les futures évaluations de l'IPBES.
- Reconnaître que le changement transformateur exige une évolution des rapports de force, et pas seulement une participation.
- S'attaquer au rôle des systèmes économiques comme facteurs structurels de la perte de biodiversité et des inégalités entre les sexes.
- Garantir que la CDB prenne en compte les conclusions de l'IPBES, notamment celles relatives au genre et aux droits humains.

## ➤ Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Lors de la 27e session de la SBSTTA, les Parties n'ont pas réussi à s'entendre sur la question de savoir s'il fallait « accueillir favorablement » ou simplement « prendre note » des évaluations de l'IPBES sur le lien de causalité et le changement transformateur. Ce différend a dominé les débats et empêché un examen plus approfondi de leurs conclusions de fond. Malgré un large soutien de nombreuses Parties, et notamment de fortes demandes pour une meilleure intégration des principes, des approches et des données probantes des évaluations dans les programmes de travail du KM-GBF et de la CDB, un petit groupe de pays s'est opposé à une formulation plus ferme, contestant un contenu qu'il jugeait prescriptif ou dépassant le cadre de la CDB.

De ce fait, plusieurs paragraphes clés, notamment ceux relatifs à la visibilité des acteurs, à la participation sensible au genre et fondée sur les droits, au cadre « Une seule santé » et à l'adoption des politiques, sont restés largement censurés. Si quelques paragraphes de procédure ont été adoptés, la majeure partie du projet de décision a été transmise à la COP17 sans résolution, manquant ainsi une occasion cruciale de traduire les enseignements systémiques des évaluations en orientations concrètes pour la mise en œuvre.

## Et ensuite ? Actions nécessaires pour garantir l'égalité des sexes



En vue de la COP17, le Caucus des femmes de la CDB (CDB-WC) propose ce qui suit :

- Nous saluons sans réserve les évaluations Nexus et de changement transformateur de l'IPBES, qui constituent des orientations scientifiques essentielles à la mise en œuvre du Cadre global pour la biodiversité (GBF). La COP17 doit lever les blocages actuels en approuvant ces évaluations, reconnaissant que leurs données et leurs perspectives sont cruciales pour permettre aux Parties de s'attaquer aux causes structurelles de l'érosion de la biodiversité et de mener des actions transformatrices aux niveaux national et local.
- Il convient de demander que les futures évaluations de l'IPBES ne soient plus aveugles au genre ; elles devraient plutôt intégrer systématiquement une analyse de genre/intersectionnelle et des systèmes de connaissances diversifiés, tout au long des processus, de la rédaction, de la production de données probantes et des outils d'aide à l'élaboration des politiques.
- Investir dans des interfaces science-politique inclusives et pilotées par les communautés, qui placent au centre les savoirs et les droits différenciés selon le genre. Renforcer la participation et le leadership des femmes en tant que détentrices de savoirs ; soutenir la transposition des conclusions de l'IPBES en politiques nationales sensibles au genre ; et allouer des ressources prévisibles pour garantir une intégration globale et fondée sur les droits de la société dans la mise en œuvre du Cadre global pour l'égalité des sexes.

## Point 5. Biodiversité et changement climatique.

### ► De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour visait à renforcer la cohérence des politiques entre biodiversité et action climatique, à veiller à ce que les mesures prises pour lutter contre une crise ne compromettent pas les progrès accomplis dans la lutte contre l'autre et à optimiser les possibilités de synergies. Dans ce cadre, les Parties ont été invitées à examiner le projet de supplément aux Lignes directrices volontaires pour la conception et la mise en œuvre effective d'approches écosystémiques de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe.

Ces travaux portaient également sur l'éventuelle mise à jour des garanties sociales et environnementales afin de les adapter aux besoins, en s'appuyant sur les cadres de garanties existants. Par ailleurs, les Parties ont été invitées à examiner les options permettant de renforcer la cohérence des politiques entre les Conventions de Rio (CDB, CCNUCC, CNULCD), notamment par le biais d'un éventuel programme de travail conjoint.

### ► Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, y compris celles issues des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes d'ascendance africaine, formant des collectifs perpétuant des modes de vie traditionnels, sont déjà à l'avant-garde de solutions cohérentes, holistiques et ancrées dans la communauté face aux crises de la biodiversité et du climat. Pourtant, ces contributions demeurent largement méconnues, sous-financées et insuffisamment protégées dans les régimes relatifs au climat et à la biodiversité. Parallèlement, plusieurs « solutions » proposées, en particulier celles qui ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la dégradation de l'environnement ou qui reposent fortement sur des approches marchandes ou de compensation, risquent d'aggraver les inégalités existantes et de nuire davantage aux femmes, aux jeunes et aux communautés les plus vulnérables.

En amont de la SBSTTA-27, le CB-WC a souligné trois revendications prioritaires :

- Garantir une cohérence transformatrice et respectueuse des droits entre les programmes relatifs à la biodiversité et au climat.
- Appliquer une approche sensible au genre et fondée sur les droits humains à toutes les actions liées à la biodiversité et au climat.
- Garantir un accès équitable et sensible au genre au financement de la biodiversité et du climat.

## ► Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Les discussions lors de la 27e session du SBSTTA ont été lentes et fréquemment alourdis par des questions de procédure, ce qui a finalement conduit à ce qu'une grande partie du texte des recommandations à la COP17 soit fortement censurée, retardant ainsi leur mise en œuvre concrète. Bien que l'ordre du jour prévoyait l'examen du supplément aux Lignes directrices volontaires pour la conception et la mise en œuvre efficace d'approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, les Parties ont convenu de reporter ces travaux à une évaluation par les pairs ultérieure. Il est à noter que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les communautés locales et d'autres parties prenantes seront associés à cette évaluation. Dans le projet de recommandations à la COP17, un paragraphe du préambule encourageant une action sensible au genre demeurait le seul passage non encadré. Cependant, un paragraphe opérationnel proposé, sollicitant des contributions sur les impacts des compensations carbone et biodiversité et d'autres mécanismes de marché sur les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes, a été supprimé. Certaines Parties ont également demandé la suppression ou l'encadrement des références aux avis juridiques de la Cour internationale de Justice et du Tribunal international du droit de la mer. Bien que le texte fasse référence au renforcement de la cohérence entre les cadres de suivi et de notification, un alignement plus poussé avec les cibles 22 et 23 et avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes demeure nécessaire.

Le SBSTTA a également demandé l'organisation d'échanges d'informations techniques afin d'explorer les synergies entre les Conventions de Rio et d'élaborer une feuille de route à plusieurs niveaux comprenant des actions à court, moyen et long terme, notamment une étude de cartographie visant à identifier les actions concrètes et les lacunes ou chevauchements des politiques existantes. On ignore encore si les acteurs non gouvernementaux seront associés à ce processus.

## Et ensuite ? Actions nécessaires pour garantir l'égalité des sexes

Alors que nous nous tournons vers la COP17, le Caucus des femmes de la CDB propose ce qui suit : Adopter des approches qui s'attaquent aux moteurs structurels de la perte de biodiversité et de la crise climatique.

Les gouvernements, les agences des Nations Unies et les organisations de conservation doivent donner la priorité à des politiques qui traitent de la dépendance aux combustibles fossiles, de la pollution, de la production et de la consommation non durables et des inégalités profondément enracinées, plutôt que de s'appuyer sur des solutions étroites ou fondées sur le marché qui ne traitent que les symptômes et permettent la poursuite du statu quo.

- Assurer un financement climatique et de la biodiversité sensible au genre, culturellement approprié et garantissant un accès direct pour les détenteur-trice-s de droits.
- Les bailleurs et les gouvernements devraient garantir un financement prévisible, accessible et équitable pour les Peuples Autochtones, les communautés locales, et pour les femmes et les filles dans toute leur diversité — y compris celles d'ascendance africaine et les groupes communautaires — grâce à des procédures simplifiées, des guichets de financement dédiés et de solides garanties sociales et environnementales.
- Assurer la cohérence avec le Plan d'action sur le genre (PAG) et les Objectifs 22 et 23 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KM-CBF) dans toutes les politiques biodiversité-climat.
- Les Parties devraient intégrer des approches sensibles au genre et fondées sur les droits humains dans les stratégies nationales sur la biodiversité et le climat, les actions fondées sur les écosystèmes et les cadres de rapportage, et veiller à ce que les garanties, les lignes directrices relatives aux Solutions fondées sur la Nature (SfN) et la coopération entre les Conventions de Rio soient pleinement alignées sur les principes et obligations du PAG.

## Point 6. Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité.

### ► De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour portait sur la manière dont la Convention peut mieux organiser, actualiser et renforcer ses travaux scientifiques et techniques afin de soutenir la mise en œuvre effective du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CM-MBB). À ce titre, les Parties ont examiné trois domaines interdépendants : a) l'examen stratégique et l'analyse de tous les programmes de travail existants au titre de la Convention, ainsi que l'élaboration de projets de mise à jour pour les harmoniser avec le CM-MBB, conformément aux décisions 15/4 et 16/12 de la COP ; b) l'examen stratégique et le projet de mise à jour du Programme de travail élargi sur la biodiversité forestière, sur la base des communications et des contributions d'experts compilées par le Secrétariat ; et c) les domaines de travaux complémentaires potentiels identifiés par la COP (notamment la planification spatiale intégrant la biodiversité, la pollution et la biodiversité, les activités durables fondées sur la biodiversité, l'équité et l'égalité des sexes, et la diversité des systèmes de valeurs).

Le SBSTTA a été chargé d'examiner ces informations et de préparer des recommandations pour la COP17 sur la manière de mettre à jour, de renforcer et de prioriser les programmes de travail scientifiques et techniques nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du GBF.

### ► Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Alors que la CDB révise et actualise ses programmes de travail et identifie de nouveaux domaines d'appui scientifique et technique pour le KM-GBF, il est essentiel que chaque programme intègre explicitement une perspective de genre. L'examen stratégique a confirmé l'importance fondamentale de la question transversale existante « Genre et biodiversité », recommandant son maintien moyennant quelques mises à jour mineures, et reconnaissant que l'égalité des genres est essentielle à la mise en œuvre du KM-GBF. Pourtant, d'importantes lacunes persistent : les outils et les orientations restent largement neutres du point de vue du genre, les données sur le genre sont rares et les capacités institutionnelles à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des genres demeurent inégales. Comblé ces lacunes, renforcer le leadership des femmes et garantir des travaux scientifiques et techniques sensibles au genre sont donc cruciaux pour mener une action efficace, équitable et respectueuse des droits en matière de biodiversité.

En amont de la SBSTTA-27, le CB-WC a souligné trois revendications prioritaires :

Renforcer et doter en ressources le domaine d'activité Genre et biodiversité, en assurant une mise en œuvre coordonnée, le renforcement des capacités et des mécanismes de responsabilisation afin que les engagements en matière de genre se traduisent par des résultats concrets dans tous les programmes de travail.

Remédier aux lacunes systémiques identifiées dans SBSTTA/26/INF/15, notamment l'absence d'évaluations de genre dans les outils existants, le traitement neutre du genre de l'accès aux terres et aux ressources, la capacité institutionnelle limitée à opérationnaliser le GPA et la documentation insuffisante des leçons apprises.

Promouvoir des travaux scientifiques et techniques tenant compte des questions de genre, notamment des données ventilées par sexe, des méthodologies tenant compte des questions de genre et l'intégration significative des connaissances traditionnelles, locales et scientifiques des femmes dans la surveillance, la recherche et la prise de décision en matière de biodiversité, conformément à l'objectif 23 et aux obligations relatives aux droits humains.

## ➤ Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Lors de la 27e session de la SBSTTA, les discussions relatives au point 3 se sont déroulées en trois sous-points et ont été marquées par une progression lente, des désaccords de procédure et un recours fréquent aux parenthèses, laissant ainsi la majeure partie du travail à la COP17. Concernant l'examen stratégique des programmes de travail, les Parties ont divergé sur la portée de cet examen, sur l'opportunité d'y inclure des questions transversales et sur la manière dont les résultats devraient être communiqués, s'accordant finalement uniquement sur la demande faite au Secrétariat de proposer une approche systématique et un calendrier pour les examens futurs. Concernant le programme de travail élargi sur la biodiversité forestière, la recommandation dans son intégralité, y compris les activités annexées, est restée entièrement entre parenthèses en raison de préoccupations liées à la charge de travail, à l'harmonisation avec le Cadre global pour la biodiversité forestière (GBF) et à la nécessité de nouvelles orientations. Malgré cela, le groupe de travail des femmes sur la CDB a réussi, grâce à un lobbying soutenu en dehors des séances plénières, à obtenir l'inclusion d'un passage faisant référence au Plan d'action pour l'égalité des sexes et à des mesures visant à reconnaître les rôles des femmes et à adopter des approches sensibles au genre dans la conservation et la restauration des forêts, bien que ces éléments demeurent entre parenthèses. Enfin, concernant les domaines susceptibles de faire l'objet de travaux complémentaires, les négociations ont été fortement polarisées, aboutissant à la suppression pure et simple de la section sur l'équité, l'égalité des sexes et les droits humains, et laissant entre parenthèses la plupart des propositions relatives à la pollution, à l'aménagement du territoire, aux activités durables fondées sur la biodiversité et à la diversité des valeurs. La combinaison de problèmes politiques non résolus, de désaccords sur la procédure et de délais limités a fait que la SBSTTA-27 n'a progressé que partiellement, de nombreuses décisions de fond étant reportées à la COP17.

## ➤ Et ensuite ? Actions nécessaires pour garantir l'égalité des sexes

Alors que les Parties se dirigent vers la COP17, il est essentiel que la révision et la mise à jour continues des programmes de travail de la CDB renforcent, et non affaiblissent, l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les travaux scientifiques et techniques menés dans le cadre de la Convention. La question transversale du genre et de la biodiversité ne doit pas rester un principe théorique ; elle doit être mise en œuvre dans tous les domaines thématiques, conformément à la Section C et à la cible 23 du Cadre global pour la gestion des connaissances et la biodiversité (KM-GBF), et en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du Plan d'action pour l'égalité des sexes. Afin de garantir que les mises à jour des programmes de travail contribuent réellement à une mise en œuvre juste et efficace du KM-GBF, le Caucus des femmes de la CDB recommande aux Parties et à toutes les parties prenantes :

- Adopter une méthodologie transparente, inclusive et participative pour la mise à jour des programmes de travail et des questions transversales, en veillant à ce que les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les titulaires de droits puissent participer de manière significative tout au long du processus.
- Maintenir et renforcer la question transversale du genre et de la biodiversité en tant que domaine de travail indépendant, en opérationnalisant pleinement le Plan d'action pour l'égalité des sexes par le biais d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de garanties sensibles au genre dans tous les processus scientifiques et techniques.
- Maintenir et développer les travaux sur l'équité, l'égalité des sexes et l'approche fondée sur les droits humains dans le cadre des « Domaines de travaux potentiels », en préservant leur visibilité et en veillant à ce que les orientations scientifiques et techniques reflètent les contributions des femmes, leurs systèmes de connaissances et leurs impacts différenciés dans la gouvernance de la biodiversité.

## Point 7. Évaluation et gestion des risques.

### ► De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour portait sur les processus scientifiques et techniques d'évaluation et de gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés (OVM) dans le cadre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité. Les OVM, organismes contenant de nouvelles combinaisons de matériel génétique obtenues par les biotechnologies modernes, nécessitent une évaluation rigoureuse afin d'éviter tout effet néfaste potentiel sur la biodiversité, la santé des écosystèmes et la sécurité alimentaire. Au titre de ce point, le Comité spécial d'évaluation et de suivi des risques scientifiques et techniques (SBSTTA) a été chargé d'examiner les résultats des travaux intersessions sur l'évaluation des risques, notamment le rapport du Groupe d'experts techniques ad hoc (AETA) créé pour évaluer les besoins et les priorités des Parties en matière de documents d'orientation, sur la base des critères convenus dans la décision [CP-9/13](#).

Conformément à la décision [CP-11/7](#), les Parties ont été invitées à soumettre des informations détaillées sur leurs besoins en matière d'orientations complémentaires sur des sujets spécifiques relatifs à l'évaluation des risques liés aux OGM. Le SBSTTA-27 a donc examiné un résumé de ces soumissions, l'évaluation du Groupe d'experts sur les OGM (AHTEG) et ses recommandations quant à la nécessité de nouveaux documents d'orientation ou de la mise à jour de ces documents. Sur la base de ces informations, le SBSTTA-27 a été chargé de formuler des recommandations pour la COP-MOP 12 (douzième réunion des Parties au Protocole de Carthagène), qui déterminera les prochaines étapes en matière d'élaboration de directives, de renforcement des capacités et de travaux sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux OGM.

### ► Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

L'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés (OVM) ont des répercussions importantes sur les écosystèmes, les systèmes alimentaires et le bien-être des communautés, domaines dans lesquels les femmes et les filles, dans toute leur diversité, notamment celles issues des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes d'ascendance africaine, et qui forment des collectifs perpétuant des modes de vie traditionnels, jouent un rôle central dans la gestion, la transmission des connaissances et la gouvernance locale. Les décisions relatives aux OVM ont une incidence sur l'agriculture, la conservation de la biodiversité et la santé environnementale. Or, la perspective de genre demeure largement absente des orientations techniques et des processus de renforcement des capacités mis en œuvre dans le cadre du Protocole de Carthagène. Il est essentiel de veiller à ce que les évaluations scientifiques, les garanties et les processus décisionnels prennent en compte les connaissances, les droits et les impacts potentiels différenciés selon le genre afin d'éviter tout préjudice, de renforcer la responsabilisation et de garantir une participation équitable, conformément au Cadre mondial pour l'égalité des sexes (CMGS) et au Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Les principales revendications le caucus des femmes du CBD lors de la 27e session du SBSTTA étaient les suivantes :

- Inclure des experts issus de sciences sociales interdisciplinaires au sein du prochain groupe d'experts techniques ad hoc afin de renforcer l'analyse des considérations sociales, éthiques et relatives aux droits humains, en plus des critères scientifiques et techniques.
- Garantir la participation effective des femmes, des jeunes et des divers détenteurs de droits à l'élaboration de documents d'orientation, d'initiatives de renforcement des capacités et d'activités de mise en œuvre.
- Intégrer l'approche « Une seule santé » dans tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des risques, en veillant à prendre en compte les dimensions écologiques, humaines et socioculturelles.

## ► Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Les négociations sur ce point ont progressé lentement et ont été marquées par une participation limitée des observateurs, le Caucus des femmes de la CDB n'ayant pas eu la parole lors de la première séance plénière. Malgré ce revers, un lobbying soutenu au sein des Groupes de contact suivants a permis au Caucus d'influencer le texte, obtenant l'inclusion des femmes et des jeunes au paragraphe 10, qui mentionne désormais leur rôle dans le partage d'informations, le renforcement des capacités et les activités de développement pertinentes. Cependant, aucun consensus n'a été atteint sur la plupart des paragraphes opérationnels, notamment ceux relatifs aux recommandations du précédent Groupe technique d'experts ad hoc (GTEA), laissant de larges portions du texte entre parenthèses et reportées à la COP17. Les débats ont porté sur l'opportunité de privilégier le renforcement des capacités, d'élaborer de nouveaux documents d'orientation ou de convoquer un nouveau GTEA, certaines Parties s'opposant à la fois aux recommandations du GTEA existant et à la création d'un nouveau groupe d'experts.

Ce manque d'accord risque de freiner les progrès concernant l'élaboration urgente de lignes directrices et, plus inquiétant encore, de retarder la possibilité de développer des documents tenant compte des questions de genre, rendant ainsi les lignes directrices existantes indifférentes à cette dimension et obsolètes. Enfin, certaines Parties ont exprimé des inquiétudes quant à la transparence du processus et à la gestion des travaux intersessions, ce qui ajoute à l'incertitude quant à l'avancement des travaux relatifs à ce point avant la COP17.

## ► Et ensuite ? Que devons-nous tous faire pour faire progresser les droits des femmes ?

À l'approche de la COP17, il est essentiel que les Parties veillent à l'élaboration de lignes directrices solides sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés et s'assurent que les processus futurs ne sont pas bloqués par des désaccords de procédure. Sans lignes directrices claires, actualisées et inclusives, les pays risquent de prendre des décisions qui négligent à la fois les risques écologiques et les impacts différenciés selon le sexe sur les femmes et les filles. Dans cette optique, le Caucus des femmes de la CDB propose ce qui suit :

- Il convient de relancer les efforts visant à élaborer des orientations complètes sur l'évaluation des risques liés aux OGM et de veiller à ce qu'elles tiennent explicitement compte des questions de genre. Les Parties devraient s'attacher en priorité à régler le point entre parenthèses lors de la COP17, exiger la poursuite des travaux techniques sur les documents d'orientation et imposer l'intégration de l'analyse de genre, de la diversité des systèmes de connaissances et des garanties fondées sur les droits humains dans tous les outils futurs.
- Garantir la participation effective des femmes, des jeunes et des experts communautaires à tous les processus de biosécurité. Cela inclut leur implication dans l'élaboration de documents d'orientation, d'initiatives de partage d'informations, de programmes de renforcement des capacités et de futurs groupes d'experts techniques, en reconnaissant leurs contributions essentielles à la biosécurité, à l'agriculture et à la gouvernance des écosystèmes.
- Investir dans les données probantes et le renforcement des capacités au niveau communautaire pour soutenir une gouvernance sûre et équitable des OGM. Les parties, les agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds devraient financer la collecte d'expériences locales en matière d'OGM, soutenir la formation des femmes et des organisations communautaires et veiller à ce que les cadres nationaux de biosécurité intègrent des processus, un suivi et des garanties tenant compte des questions de genre.

## Point 8. Espèces exotiques envahissantes.

### ► De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour concerne les progrès accomplis dans les travaux intersessions relatifs aux espèces exotiques envahissantes, en appui à la cible 6 du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Conformément aux décisions 16/18 et 16/2, le Secrétaire exécutif a été prié de renforcer la collaboration entre les organisations concernées par l'intermédiaire du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes, d'organiser un forum en ligne ouvert pour l'échange d'informations et d'expériences sur les mesures de prévention, de contrôle, de gestion et d'éradication, notamment sur la manière de les intégrer dans une approche « Une seule santé », et de recueillir les contributions des Parties et des parties prenantes. Le SBSTTA-27 a donc reçu une note du Secrétariat résumant ces activités, y compris les résultats de la quatorzième réunion du Groupe de liaison et du forum en ligne, et a été invité à prendre note de ces informations et à formuler des recommandations pour la COP17.

### ► Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Les espèces exotiques envahissantes affectent de manière disproportionnée les systèmes alimentaires, la santé, les territoires et les moyens de subsistance des femmes et des filles dans toute leur diversité, y compris celles issues des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes d'ascendance africaine. Ces groupes, qui perpétuent des modes de vie traditionnels, sont souvent responsables de la protection des semences, de l'agriculture traditionnelle et de la gestion des écosystèmes. Parallèlement, ces femmes possèdent un savoir écologique précieux, essentiel à la prévention, à la détection précoce, au suivi et à l'éradication des espèces envahissantes. Or, cette expertise demeure sous-estimée, sous-représentée et insuffisamment protégée. Alors que la gestion des espèces envahissantes repose de plus en plus sur les outils numériques, l'information génomique et les plateformes de partage de données, il est urgent de garantir la protection des savoirs traditionnels et la souveraineté des données. L'intégration d'approches sensibles au genre, fondées sur les droits et relevant du concept « Une seule santé » dans la gouvernance des espèces envahissantes, est donc cruciale pour la mise en œuvre efficace de la cible 6 et pour le renforcement de la résilience des populations, des écosystèmes et des systèmes alimentaires.

Les principales revendications le caucus des femmes de la CBD lors de la 27e session du SBSTTA étaient les suivantes :

- Il convient de reconnaître les connaissances et les ressources uniques des femmes, ainsi que leur leadership et leurs actions en matière de prévention, de surveillance, de contrôle et de restauration des espèces envahissantes. Les politiques doivent garantir leur pleine participation, leur leadership et leur accès direct au soutien financier, technique et de renforcement des capacités nécessaire à la mise en œuvre de mesures efficaces contre les espèces exotiques envahissantes.
- Mettre en place des garanties contre la biopiraterie, y compris la biopiraterie numérique, afin de garantir que les données, les connaissances et les innovations des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les connaissances uniques détenues par les femmes parmi eux, soient respectées, protégées et régies par des approches fondées sur les droits, notamment la souveraineté des données.
- Clarifier et appliquer une approche inclusive « Une seule santé » à la gestion des espèces exotiques envahissantes. Cette approche doit prendre en compte les dimensions écologiques, sociales et de genre, en assurant la cohérence entre l'évaluation des risques, les orientations techniques, l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités en matière de gouvernance des espèces envahissantes.

## ► Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

1. Le groupe de travail n'a pas eu la parole en séance plénière, mais grâce à un travail de plaidoyer au sein des groupes de contact, nous avons contribué à garantir l'inclusion des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE). Toutefois, cette mention demeure entre parenthèses, de même que la plupart des références à l'approche « Une seule santé », à la participation des parties prenantes et au lien entre les changements climatiques et les EEE. Les parties ont convenu que les EEE constituent une menace majeure pour la biodiversité, les moyens de subsistance, la santé et les économies, et ont largement soutenu l'augmentation des financements, le renforcement des capacités, l'accessibilité des données et la coopération régionale. Cependant, les négociations ont abouti à des divergences concernant l'engagement du secteur privé, le consentement libre, préalable et éclairé et l'opportunité d'inclure une liste d'acteurs non étatiques, ce qui a conduit à de nombreux passages entre parenthèses dans le projet de recommandation.
2. Bien que le document de travail ait été approuvé avec des modifications mineures, des points essentiels demeurent en suspens lors de la COP17, notamment les demandes adressées au Secrétariat concernant la coordination avec le Groupe de liaison, l'élaboration de supports de formation, la détection précoce et la réponse rapide, le transfert de technologies et l'amélioration du portail des espèces exotiques envahissantes. Ce manque d'accord risque de retarder l'élaboration de directives techniques indispensables et de compromettre davantage la mise en œuvre d'approches tenant compte des questions de genre en matière de prévention, de contrôle et de suivi des espèces exotiques envahissantes.

## Et ensuite ? Que devons-nous tous faire pour faire progresser les droits des femmes ?

Alors que de nombreux éléments clés restent encore à définir, le plaidoyer en amont de la COP17 doit s'attacher à raviver l'ambition, à garantir des garanties et à veiller à ce que les ressources techniques et financières parviennent à ceux qui apportent déjà une expertise essentielle sur le terrain. Dans cette optique, le Caucus des femmes de la CDB (CDB-WC) propose ce qui suit :

- Garantir la reconnaissance et les ressources nécessaires au rôle des femmes dans la gestion des espèces exotiques envahissantes. Promouvoir l'intégration explicite des savoirs traditionnels et scientifiques des femmes et leur accès direct à un soutien financier, technique et de renforcement des capacités, afin que les efforts de prévention, de détection précoce, de surveillance et d'éradication tiennent compte des questions de genre et soient ancrés dans la communauté.
- Protéger les connaissances et faire respecter les droits dans tous les processus décisionnels et relatifs aux espèces exotiques envahissantes. Demander des garanties pour lutter contre la biopiraterie numérique, assurer la souveraineté des données et respecter le droit libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, tout en promouvant une gouvernance transparente, participative et fondée sur les droits dans l'élaboration d'outils, d'évaluations des risques et de cadres de collaboration.
- Promouvoir une mise en œuvre inclusive et cohérente de la cible 6. Engager des dialogues et renforcer les alliances avec les Parties partageant les mêmes idées, et promouvoir des approches sociétales globales et « Une seule santé », afin d'assurer une coopération intersectorielle, des systèmes de données améliorés et une participation significative des femmes, des jeunes et des communautés autochtones et locales en amont de la COP17.

## Point 9. Biodiversité et agriculture

### ► De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour portait sur les liens entre biodiversité et agriculture. Il examinait les progrès accomplis et formulait des recommandations relatives au Plan d'action (2020-2030), de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols. La biodiversité agricole, notamment la diversité des animaux, des plantes, des organismes du sol et des micro-organismes essentiels au fonctionnement des écosystèmes, est fondamentale pour une agriculture durable, mais elle est menacée par l'intensification agricole et les changements d'affectation des terres. Dans le cadre de ce point, la 27e session du SBSTTA a examiné une note du Secrétariat résumant les communications des Parties sur la mise en œuvre du Plan d'action relatif à la biodiversité des sols.

L'Organe subsidiaire a été invité à examiner ces informations et à formuler des recommandations pour la COP17 afin de soutenir des actions cohérentes et fondées sur des données scientifiques en matière de gestion durable des sols, d'intégration des politiques, de renforcement des capacités, de recherche et de suivi.

### ► Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Les femmes, notamment celles issues des peuples autochtones, des communautés locales et des populations d'ascendance africaine, qui forment des collectifs perpétuant des modes de vie traditionnels, jouent un rôle essentiel dans la conservation, l'utilisation durable et la transmission intergénérationnelle de la biodiversité des sols. Pourtant, leur contribution reste largement invisible dans les politiques agricoles et la gouvernance de la biodiversité. La biodiversité des sols est fondamentale pour la sécurité alimentaire, la résilience climatique et la santé des écosystèmes. Or, les connaissances, le travail et la gestion que les femmes apportent à la préservation des sols sont sous-estimées, insuffisamment financés et de plus en plus menacés par la dégradation des terres, les pratiques agricoles néfastes et l'inégalité d'accès à la terre, au financement et à la prise de décision. Une mise en œuvre du Plan d'action (2020-2030) qui ignore la dimension de genre risque de renforcer ces inégalités et de compromettre les ambitions du KM-GBF.

Les principales revendications du groupe de femmes du CBD concernant la SBSTTA-27 étaient les suivantes :

- Mettre en œuvre les engagements existants en matière d'égalité des sexes dans le Plan d'action et leur donner un sens concret. Des dispositions relatives à l'égalité des sexes existent déjà dans le Plan d'action pour les sols, mais restent largement inappliquées. Les Parties et le Secrétariat doivent les rendre opérationnelles grâce à des processus de suivi, de notification et d'examen tenant compte des spécificités de genre et reflétant les connaissances, les contributions et les besoins différenciés des femmes en matière de biodiversité des sols et d'agriculture durable.
- Les savoirs traditionnels, locaux et scientifiques des femmes sont essentiels à la restauration de la biodiversité des sols, à la gestion durable des terres et aux transitions agroécologiques. Leur participation et leur leadership doivent être reconnus, soutenus et financés afin que les politiques renforcent la biodiversité tout en promouvant la souveraineté alimentaire et le bien-être des communautés.
- Harmoniser la mise en œuvre et le suivi du Plan pour la biodiversité des sols avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030). Ce plan d'action doit être mis en œuvre dans une perspective de droits humains et de prise en compte du genre afin de garantir que les politiques agricoles s'attaquent aux inégalités structurelles, respectent les droits et produisent des résultats équitables et durables en matière de biodiversité.

## ▶ Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Les négociations ont porté sur l'intégration de la biodiversité des sols dans les stratégies nationales pour la biodiversité et les instruments de politique climatique et d'utilisation des terres, le renforcement de la coopération intersectorielle, l'expansion du suivi communautaire et la lutte contre les subventions néfastes. Cependant, plusieurs paragraphes opérationnels, notamment ceux demandant une coordination renforcée entre les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, la réforme des incitations néfastes et la mise en place de nouveaux outils et méthodologies, sont restés en suspens, témoignant d'un désaccord sur le niveau d'ambition. Les demandes adressées au Secrétariat concernant la collaboration, le renforcement des capacités, l'harmonisation des données et le développement d'indicateurs sont également restées sans réponse.

Il est important de noter que les discussions sur le genre ont été limitées et qu'aucun nouvel engagement spécifique au genre n'a été introduit, malgré les dispositions existantes du Plan d'action relatives au genre et le rôle crucial que jouent les femmes dans la conservation de la biodiversité des sols. La recommandation finale à la COP17 fait donc progresser des éléments clés du Plan, mais laisse plusieurs points importants, notamment les considérations de genre, à trancher lors de la COP17.

## Et ensuite ? Que devons-nous tous faire pour faire progresser les droits des femmes ?

Compte tenu de l'attention limitée portée à la question du genre lors de la SBSTTA-27 et des omissions persistantes dans des dispositions clés, la COP17 représente une occasion cruciale pour les gouvernements, les agences des Nations Unies, les organisations de conservation et les bailleurs de fonds de mettre en œuvre des actions concrètes et mesurables qui défendent les droits, renforcent l'agrobiodiversité et placent les femmes au cœur du leadership. Dans cette optique, le Caucus des femmes de la CDB propose ce qui suit :

- Mettre en œuvre les dispositions relatives à l'égalité des sexes déjà intégrées au Plan d'action pour la biodiversité des sols par le biais d'un suivi et d'un compte rendu axés sur l'égalité des sexes, y compris un alignement plus poussé avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030).
- Soutenir et favoriser la pleine participation et le leadership des femmes. Apporter un soutien technique et financier ciblé aux agricultrices, aux femmes autochtones et locales, aux chercheuses et aux organisations communautaires œuvrant dans les domaines de la biodiversité des sols, de l'agriculture durable, de la protection des pollinisateurs sauvages et de la restauration des écosystèmes.
- Intégrer les connaissances et les droits des femmes dans la cohérence des politiques et l'action intersectorielle, notamment par le biais de méthodologies harmonisées pour promouvoir une conservation sensible au genre et une utilisation durable de la biodiversité des sols aux niveaux national et mondial.



## Point 10. Biodiversité et santé.

### ► De quoi parle cet article ?

Ce point de l'ordre du jour porte sur les interconnexions entre la biodiversité, la santé humaine et la santé des écosystèmes, en s'appuyant sur les décisions antérieures des COP et en se référant au Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé. À ce titre, les Parties sont invitées à examiner les progrès accomplis dans l'élaboration d'indicateurs, de mesures et d'outils intégrés et scientifiques permettant de suivre les liens entre biodiversité et santé, ainsi qu'à passer en revue les activités de renforcement des capacités, de coopération technique et de transfert de technologies en cours, qui soutiennent l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ce point couvre également les efforts déployés pour sensibiliser aux interconnexions entre biodiversité et santé ; pour renforcer la coopération avec les organisations internationales et les accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement, de santé et de droits humains ; et pour explorer, conjointement avec l'OMS et l'Alliance quadripartite « Une seule santé », la possibilité de créer une plateforme d'information en ligne afin de rassembler les connaissances et les outils relatifs aux politiques interconnectées en matière de biodiversité et de santé.

Le SBSTTA a été chargé d'examiner le rapport d'étape du Secrétariat et de préparer des recommandations pour la COP17 sur la manière de promouvoir des approches cohérentes, fondées sur la science et alignées sur le principe « Une seule santé » dans l'ensemble de la Convention.

### ► Pourquoi est-ce pertinent pour la justice de genre ?

Les liens entre biodiversité et santé présentent des dimensions genrées évidentes. Les femmes, en particulier celles vivant en milieu rural, autochtones et dépendantes des ressources naturelles, sont souvent en première ligne pour la préservation de la biodiversité et, simultanément, parmi les plus touchées par la dégradation de l'environnement, la pollution, les risques zootoniques et l'inégalité d'accès aux soins de santé. Pourtant, leurs connaissances, leurs expériences et leur leadership restent insuffisamment reconnus dans la gouvernance de la biodiversité et de la santé. Pour le groupe de travail des femmes sur la CDB, il est essentiel que les travaux menés dans le cadre de ce point, notamment l'élaboration d'indicateurs, le renforcement des capacités et la coopération avec les institutions de santé, appliquent pleinement une approche intersectionnelle, culturellement adaptée et fondée sur les droits, conformément à la section C du KM-GBF et au Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Les principales revendications du Caucus des femmes de la CDB concernant la SBSTTA-27 étaient les suivantes :

- Tous les indicateurs, outils et orientations doivent refléter la section C du KM-GBF et le Plan d'action pour l'égalité des sexes, en intégrant l'égalité des sexes, l'équité et les droits humains dans les politiques de biodiversité et de santé et en reconnaissant les risques, les capacités et les impacts différenciés.
- Les plateformes en ligne et les systèmes d'échange de connaissances devraient documenter et diffuser des expériences, des outils et des données diversifiés, y compris les connaissances tenant compte des questions de genre et les connaissances autochtones, afin de soutenir une mise en œuvre cohérente et une prise de décision fondée sur des données probantes.
- L'approche « Une seule santé » doit être intégrée à l'ensemble des points connexes de l'agenda – santé, espèces envahissantes, évaluation des risques et travail sur le climat et la biodiversité – afin de renforcer les mesures de prévention, de résilience et d'intervention de manière à tenir compte des questions de genre et à être socialement inclusives.

## ► Que s'est-il passé (ou ne s'est-il pas passé) pendant les négociations ?

Lors de la 27e session de la SBSTTA, les délégués ont examiné les progrès accomplis concernant les liens entre biodiversité et santé. Les discussions ont porté sur le Plan d'action mondial pour la biodiversité et la santé, le calendrier d'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés et la nécessité de renforcer les capacités, la coopération et les ressources financières pour soutenir sa mise en œuvre. Le Caucus des femmes de la CDB a présenté une déclaration écrite, lue en séance plénière, appelant à des approches fondées sur les droits et sensibles au genre, au renforcement des plateformes de partage d'informations et à une application cohérente de l'approche « Une seule santé ». Des éléments clés de cette déclaration ont été intégrés au Programme de révision global (PRG). Cependant, les négociations sont restées globalement prudentes : plusieurs dispositions ont été mises de côté, notamment celles concernant l'élaboration d'indicateurs, l'adoption de l'évaluation Nexus de l'IPBES, le soutien financier à la mise en œuvre et les références à « Une seule santé ». Bien que le PRG ait été adopté, de nombreux paragraphes opérationnels nécessitent des négociations supplémentaires lors de la COP17, et les discussions sur le genre ont été limitées, sans qu'aucun nouvel engagement spécifique ne soit introduit. Ceci souligne la nécessité d'un plaidoyer soutenu pour garantir que la mise en œuvre sensible au genre devienne une composante concrète du Plan d'action mondial pour la biodiversité et la santé.

## Et ensuite ? Que devons-nous tous faire pour faire progresser les droits des femmes ?

Alors que les négociations progressent vers la COP17, il est essentiel de veiller à ce que des approches tenant compte des questions de genre façonnent la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé ; cela sera déterminant pour des résultats équitables, résilients et pilotés par les communautés. Dans cette optique, le Caucus des femmes de la CDB propose ce qui suit :

- Les indicateurs, les mesures et les cadres de suivi élaborés pour le Plan d'action mondial doivent intégrer systématiquement les considérations relatives au genre, à l'équité et aux droits, reflétant les vulnérabilités, les capacités et les systèmes de connaissances différenciés.
- Les gouvernements, les bailleurs de fonds et les agences des Nations Unies devraient fournir un financement prévisible, un soutien technique et un renforcement des capacités aux femmes, aux communautés et aux professionnels de la santé, en veillant à ce que leur leadership éclaire la mise en œuvre nationale et les approches « Une seule santé ».
- Les plateformes en ligne et la collaboration interinstitutionnelle devraient inclure des données tenant compte des différences entre les sexes, l'intégration des connaissances autochtones et locales et des perspectives communautaires ; et les Parties devraient veiller à ce que l'approche « Une seule santé » soit appliquée de manière cohérente à tous les points de l'ordre du jour de la CDB, y compris l'évaluation des risques, les espèces envahissantes et la santé.

**Il s'agit d'une publication collective au nom du Caucus des femmes de la CDB.**

**Les contributeurs sont les suivants :** Amelia Arreguin Prado, Annabel Kennedy, Berta Medrano, Cristina Eghenter, Daphné Esquivel Sada, Djitaba Sackho-Patel, Fatima El-aaraby, Lizbet Granados, Pamela Tapia, Salvatrice Musabyeyeze, Scovia Ampumuza, Shruti Ajit, Sol Parra Santos, Tiffany Strazza.

**Avec le soutien à la traduction de:** Fatima El-aaraby, Juliana Mususú Velásquez, Rosa Julieta Vargas Mattos, Sol Parra Santos

**Le CBD Women's Caucus (CBD WC) est le groupe de femmes au sein de la Convention sur la diversité biologique (CBD).** Il s'agit d'une plateforme mondiale auto-organisée qui soutient les femmes et les filles du monde entier dans la défense de leurs droits dans les processus décisionnels liés à la biodiversité à tous les niveaux.

**Pour plus d'informations :** coordination@cbd womenscaucus.org



Analyse des résultats dans une perspective de genre pour  
#UNBiodiversity SBSTTA27  
Novembre 2025

